Portrait des sociétés à mission 2023

7e BAROMÈTRE DE L'OBSERVATOIRE

OBSERVATOIRE des SOCIÉTÉS à MISSION

COMMUNAUTÉ DES ENTREPRISES À MISSION

Qu'est-ce qu'une société à mission ?

La qualité de société à mission, définie dans la loi PACTE promulguée en mai 2019, constitue un modèle qui cherche à orienter le pouvoir de transformation des entreprises pour résoudre les enjeux sociaux et environnementaux du XXIe siècle, en liant capacité d'innovation de l'action collective et un engagement envers les parties prenantes.

Elle permet à l'entreprise de définir dans ses statuts une raison d'être qui lui est propre, et d'y associer des objectifs contributifs aux enjeux sociaux et environnementaux qu'elle souhaite adresser dans le cadre de son activité. L'inscription statutaire de la mission permet d'aligner les dirigeants, les salariés et les actionnaires sur l'intégration d'objectifs sociaux et environnementaux au cœur du modèle d'affaires de l'entreprise.

La mission se compose d'une raison d'être (définissant l'identité de l'entreprise, son utilité à la Société et le futur qu'elle souhaite contribuer à bâtir), d'objectifs sociaux et environnementaux associés et elle est complétée par une gouvernance dédiée au suivi exclusif de la mission. Une évaluation par un Organisme Tiers Indépendant (OTI) doit ensuite délivrer un avis sur le respect des objectifs sociaux et environnementaux liés à la mission, tous les 2 ou 3 ans en fonction de la taille de l'entreprise.

Et en pratique ?

Selon la loi, une entreprise qui souhaite obtenir la qualité de société à mission doit respecter cinq conditions :

— Inscription dans les statuts d'une raison d'être liée à l'activité de l'entreprise ;

— Inscription dans les statuts d'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité ;

— Inscription dans les statuts d'un organe de gouvernance dédié au suivi de l'exécution de la mission. Il est constitué d'un comité de mission (ou d'un référent de mission pour les entreprises de moins de 50 salariés), distinct des organes sociaux et comportant au moins un salarié, qui est chargé exclusivement du suivi de la mission. Le comité de mission doit présenter annuellement un rapport joint au rapport de gestion à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Pour ce faire, il procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission ;

— Vérification par un OTI tous les deux ans (tous les trois ans pour les entreprises de moins de 50 salariés) de l'exécution des objectifs statutaires sociaux et environnementaux. Cette vérification donne lieu à un avis joint au rapport annuel du comité de mission, publié sur le site internet de la société et qui demeure accessible publiquement au moins pendant cinq ans. La première vérification se fait dans les 18 mois suivant la déclaration de la qualité au Registre du Commerce et des Sociétés (24 mois pour les sociétés de moins de 50 salariés) ;

— L'entreprise doit déclarer sa qualité de société à mission sur le site du guichet unique des formalités des entreprises : formalites.entreprises.gouv.fr, pour publication au registre national des entreprises (RNE) et au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et mention sur l'extrait K ou le K-Bis. Les mutuelles et coopératives à mission sont exemptées de cette la déclaration.

Édito des co-présidents

Nous sommes très heureux de vous présenter le 7e baromètre de l'Observatoire des Sociétés à Mission. Ce rendez-vous annuel de la Communauté des Entreprises à Mission revêt cette année un sens tout particulier, puisque nous nous situons, en 2024, 5 ans après la promulgation de la loi PACTE. Nous pouvons ainsi observer les caractéristiques de l'ensemble des entreprises ayant adopté la qualité de société à mission en France, au-delà des toutes premières entreprises à mission que nous pourrions qualifier de pionnières.

Le 7e baromètre de l'Observatoire des Sociétés à Mission présente ainsi en détail le portrait des sociétés à mission et décrypte également la dynamique d'adoption du modèle.

Ainsi, comme vous le verrez, les analyses du baromètre permettent de confirmer l'attractivité du modèle pour tous types d'entreprises, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité. L'ancrage au sein des territoires est également réaffirmé et même s'amplifie.

Le 7e baromètre de l'Observatoire des Sociétés à Mission est aussi l'occasion de mettre en valeur la collaboration étroite entre la Communauté des Entreprises à Mission et le monde de la recherche. Au-delà de la présence constante des chercheurs au sein de la Communauté des Entreprises à Mission (notamment au sein du Conseil Scientifique et de nombreux groupes de travail), l'Observatoire des Sociétés à Mission fournit de nombreuses données aux acteurs de la recherche, contribuant ainsi à leurs travaux sur le modèle de la société à mission, ses modalités de mise en place par les entreprises et ses impacts.

Vous découvrirez ainsi, en deuxième chapitre du baromètre, une première analyse qualitative de sociétés à mission et de leurs retours d'expérience dans le secteur médico-social. Puis une deuxième analyse sur les investisseurs dans les sociétés à mission et le profil des investisseurs eux-mêmes à mission.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Hélène Bernicot et Guillaume Desnoës, co-présidents de la Communauté des Entreprises à Mission.

Partie 1

Analyse quantitative de la dynamique des sociétés à mission en 2023

NOMBRE DE SOCIÉTÉS À MISSION à fin 2023

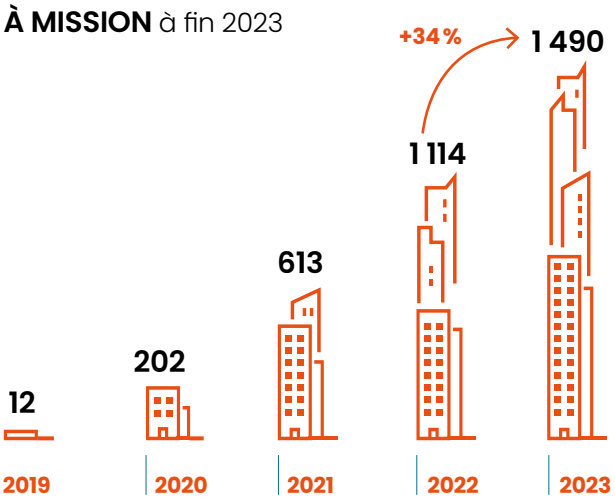

La dynamique des sociétés à mission continue son développement

Fin 2023, le nombre d'entreprises ayant adopté la qualité de société à mission s'élève à 1490. Cette croissance à deux chiffres, observée de manière constante chaque année, ainsi qu'une croissance significative en 2022, ont contribué à la consolidation du nombre de sociétés à mission en 2023.

NOMBRE DE SALARIÉS en 2023

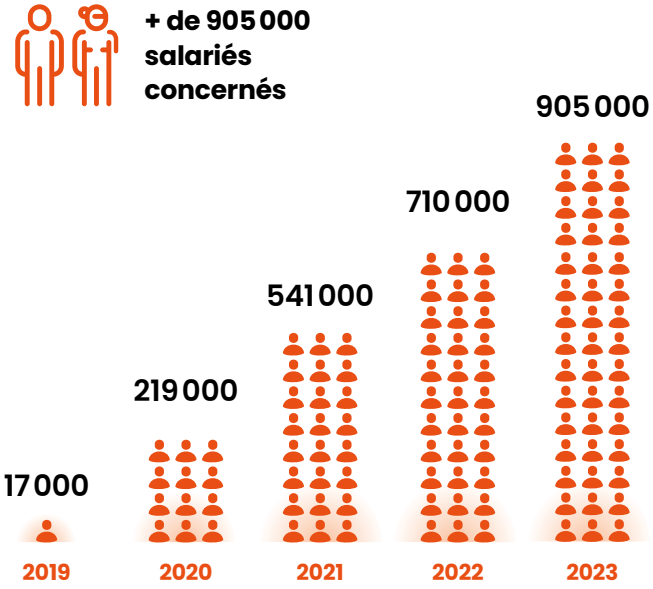

Plus de 905 000 personnes travaillent aujourd'hui dans une organisation à mission

Le nombre de salariés travaillant dans une société à mission a augmenté de 27 %, avec environ 195 000 salariés* supplémentaires en 2023.

87 % de cette augmentation est due aux grandes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI). Les grandes entreprises contribuent ainsi à hauteur de 82 % à l'effectif des sociétés à mission, quand les ETI y participent à hauteur de 15 %. Enedis (39 000 collaborateurs) et Clariane (57 500 collaborateurs) à elles seules y contribuent pour presque la moitié. En 2022, les contributions des grandes entreprises et des ETI étaient respectivement de 86 % et de 11 %.

En 2023, les salariés des ETI contribuent donc toujours plus en nombre et en proportion à l'augmentation du nombre des collaborateurs travaillant pour une société à mission.

La part de salariés de micro-entreprises et de PME à mission reste stable à 3%, comme en 2022 et 2021, avec 29 350 salariés.

*nombre de salariés estimés à partir des déclarations des entreprises et des informations publiques disponibles

Une stabilité dans la répartition des sociétés par date de création

Près de la moitié des sociétés ayant adopté la qualité de société à mission en 2023 ont été fondées après 2020, et près d'un tiers entre 2010 et 2019. Cette tendance déjà identifiée précédemment se confirme donc en 2023, voire s'accentue pour les sociétés plus récentes. Actuellement, 45 % des sociétés à mission ont été constituées après 2020, contre 44 % en 2022.

La proportion des « mission native » représente 24 % du total des sociétés à mission en 2023, ce qui marque une baisse significative par rapport à 2022, où elles représentaient 36 % des sociétés à mission. Cette tendance révèle l'émergence de petites structures déjà existantes qui décident d'adopter la qualité de société à mission afin de transformer leurs modèles d'affaires et d'intégrer des objectifs environnementaux et sociaux dans leur stratégie.

En 2023, le repli des créations d'entreprises est structurel, et ne concerne pas uniquement les sociétés à mission.

DATE DE CRÉATION

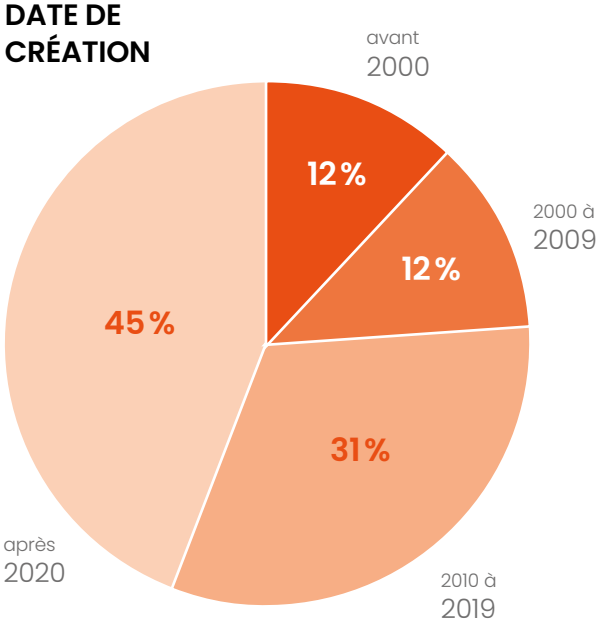

Selon l'INSEE, les créations de sociétés ont diminué de 8 % en 2023 et ce repli concerne tous les secteurs d'activité.

Bien que les entreprises à mission soient relativement récentes, quelques exemples de marques historiques s'engageant dans la société à mission émergent. Ainsi, le Château Chasse-Spleen, un domaine viticole fondé en 1863 et Dammann Frères, une des plus importantes maisons de thé françaises au rayonnement international, fondée en 1825, sont parmi les plus anciennes sociétés à être devenues sociétés à mission en 2023.

Source INSEE : Les créations d'entreprises en 2023 →

Les grandes entreprises et les ETI consolident leur progression

6 nouvelles grandes entreprises, selon la définition* retenue par l'Observatoire des Sociétés à Mission, ont adopté la qualité de société à mission courant 2023 : Clariane, Destia, Enedis, Groupe Coopératif SantéCité, LNA Santé, et Teract, portant ainsi à 24 le nombre de grandes entreprises devenues à mission. Clariane est notamment la première société européenne à adopter la qualité de société à mission.

Celles-ci ont ainsi enregistré une progression de 33 % en 2023, confirmant l'intérêt croissant de ce type d'entreprises pour la société à mission.

En l'espace d'un an, le nombre d'ETI à mission a augmenté de 47 %. Le seuil des 100 ETI ayant adopté le statut de société à mission a été ainsi franchi en 2023. On y retrouve le Groupe Qualiconsult qui a adopté la qualité de société à mission ainsi que 5 de ses filiales, le Groupe Candor, Jules, Batigère, Mademoiselle Desserts International et OMS Synergie.

TAILLE DES SOCIÉTÉS À MISSION

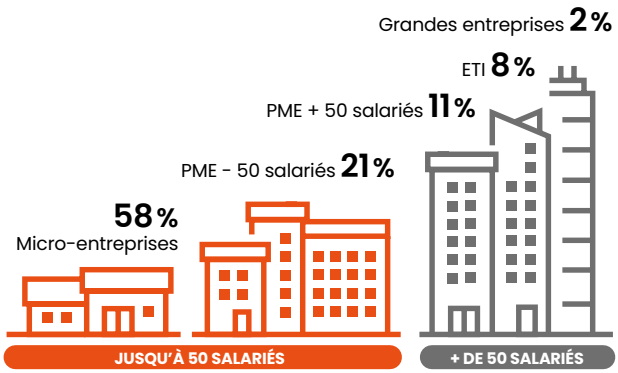

Depuis trois ans, les ETI représentent 8 % des entreprises ayant adopté la qualité de société à mission, tandis que les grandes entreprises correspondent à 2 % des sociétés à mission. Dans un contexte de croissance constante des sociétés à mission, la part des ETI et grandes entreprises demeurent importante.

La part de PME de plus de 50 salariés reste dynamique avec une progression de +38 %. On y retrouve FoodChéri, la belle-iloise, Les vergers Boiron, Alice Délice dans le secteur de la restauration et de l'agroalimentaire ainsi que la marque de mode Sessùn.

Les entreprises de moins de 50 salariés sont toujours les plus nombreuses. Elles représentent 79 % des entreprises à mission, en moindre proportion par rapport à 2022 où elles comptaient pour 81 % de l'ensemble des sociétés à mission.

Les micro-entreprises représentent toujours une part importante parmi les sociétés à mission à la fin de l'année 2023 : 58 % contre 59 % en 2022.

Selon la définition de l'INSEE, les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire ne représentent que 0,2 % du total des entreprises françaises tandis que la part des micro-entreprises demeure dominante (96 %). Si le nombre de sociétés à mission au sein de l'économie française reste minoritaire, on constate cependant que la part des grandes entreprises et ETI est de 1,9 % et de 5,1 % pour les grandes entreprises uniquement.

Source INSEE : Caractéristiques des entreprises - France Tableau de bord de l'économie française →

*La classification des tailles des entreprises adoptée par l'Observatoire repose sur le nombre de salariés.

Un nouvel essor des sociétés à mission cotées

En 2023, quatre nouvelles entreprises cotées sur la place Euronext Paris ont adopté la qualité de société à mission : Arverne Group, Clariane, LNA Santé, Teract. Celles-ci s'ajoutent à Danone devenue société mission en 2020, Frey, Versity® (Les Agences de Papa), Obiz, REALITES, Voltalia, Vranken Pommery Monopole, devenues sociétés à mission en 2021 et Ramsay Santé, entreprise à mission depuis décembre 2022.

Société à mission depuis février 2022, Arverne Groupe est ainsi la première société à mission à s'introduire en bourse. La société paloise est cotée sur Euronext Paris depuis septembre 2023.

L'entreprise Teract, société à mission depuis décembre 2023, rejoint les sociétés cotées dans le secteur de l'agroalimentaire. Elle se positionne aux côtés de grandes entreprises telles que Danone et Vranken Pommery Monopole, qui ont déjà fait ce chemin au préalable.

Par ailleurs, 7 filiales de groupes cotées, 2 dans le secteur de l'énergie, Enedis (EDF) et RWE Renouvelables France (RWE), 1 dans les secteurs de la construction, Cemex France (Cemex), 1 dans le secteur immobilier Ovelia (Vinci), 1 dans le secteur de la nutrition clinique Nestlé Health Science (Nestlé), 1 dans le secteur bancaire Caisse régional d'Ille-et-Vilaine (Crédit Agricole) et 1 dans le secteur de l'assurance Axa Climate (Axa), sont devenues sociétés à mission en 2023 à l'instar de Mirova, filiale de Natixis et Perl, filiale de Nexity.

Complémentarité entre labels RSE et société à mission

La RSE et la société à mission sont deux démarches qui reposent sur une conviction commune : les entreprises ont les moyens de relever les défis sociaux et environnementaux contemporains. Ces deux approches convergent dans la même direction, offrant aux entreprises des outils pour formaliser et structurer leurs plans d'actions. Elles permettent toutes les deux d'adopter une démarche d'amélioration continue grâce à des dispositifs rigoureux impliquant des contrôles et une évaluation régulière.

Une des caractéristiques du modèle de l'entreprise à mission est de pouvoir s'articuler avec une démarche de labellisation RSE. Bien que la proportion d'entreprises à mission bénéficiant d'un de ces labels reste relativement stable à 10 %, une augmentation de 70 % est constatée entre 2022 et 2023.

Le label le plus fréquemment adopté par les sociétés à mission demeure celui de B-Corp. En 2023, 40 entreprises à mission ont obtenu la certification B-Corp, venant s'ajouter aux 59 de l'année précédente.

Certified B Corporation

99 sociétés labellisées B Corp

LUCIE 26000 ENGAGÉ ET RESPONSABLE

31 sociétés labellisées Lucie

Certified Positive Company.

13 sociétés labellisées Positive Workplace

ENGAGÉ RSE MODÈLE AFAQ 26000 Progression ★ AFNOR CERTIFICATION

7 Engagé RSE de l'AFNOR

Les régions jouent un rôle moteur dans la dynamique des sociétés à mission

La répartition des sociétés à mission demeure équilibrée entre l'Île-de-France et les autres régions, reflétant ainsi une dynamique diversifiée à travers le pays. Depuis 3 ans, les régions représentent une part significative des entreprises à mission.

Cette tendance reste stable, avec une proportion de 43 % des sociétés à mission implantées en Île-de-France et 57 % en régions.

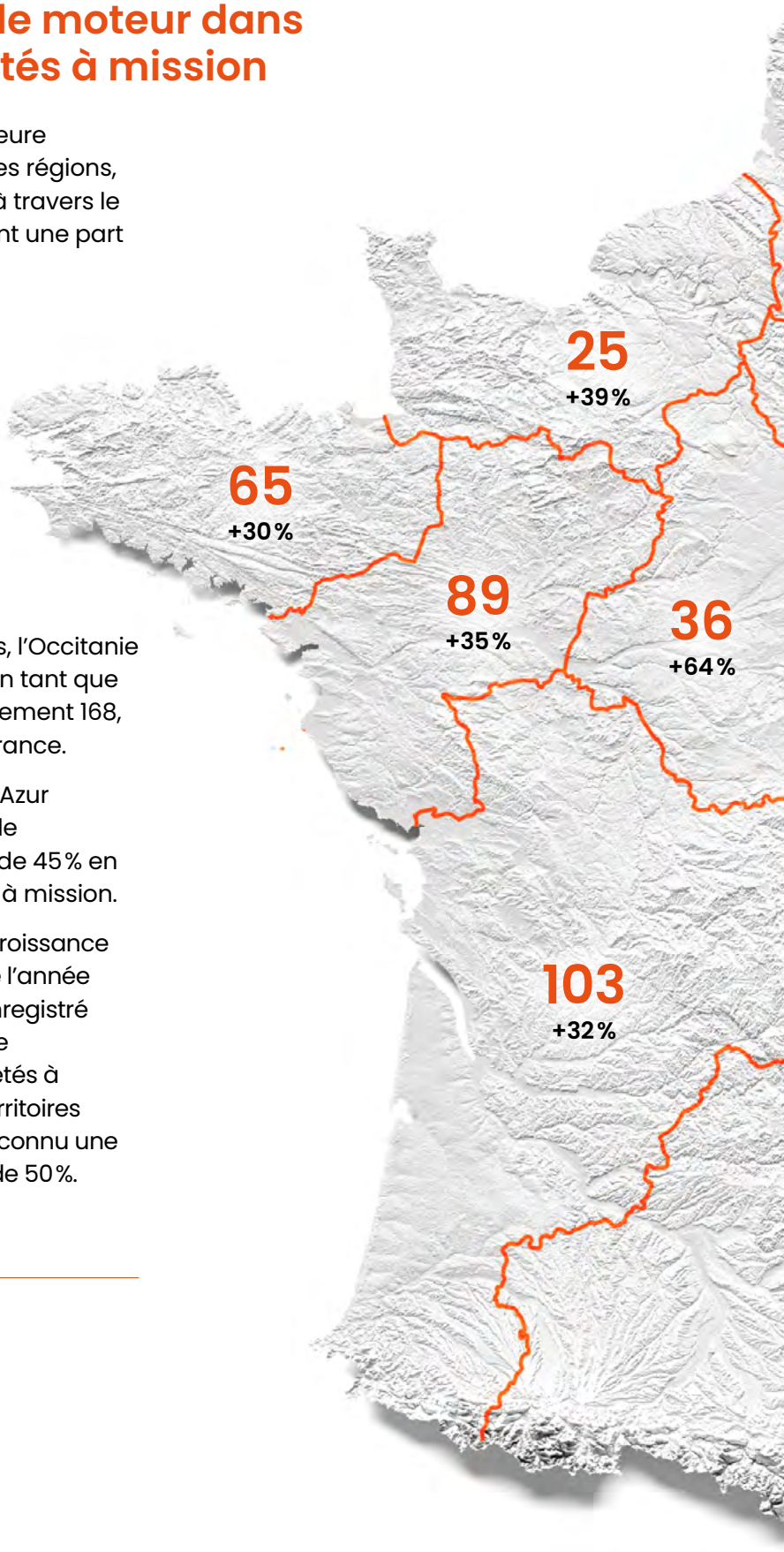

Parmi les régions, l'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine se démarquent en tant que régions les plus actives, abritant respectivement 168, 107 et 103 sociétés à mission hors Île-de-France.

En 2023, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a dépassé les Pays de la Loire en termes de progression, affichant une augmentation de 45 % en un an et accueillant 33 nouvelles sociétés à mission.

Deux régions se sont distinguées par une croissance particulièrement remarquable au cours de l'année écoulée : la région Centre-Val de Loire a enregistré la progression la plus significative avec une augmentation de 64 % du nombre de sociétés à mission, tandis que les départements et territoires d'outre-mer (DROM-COM) ont également connu une forte croissance, avec une augmentation de 50 %.

DROM-COM : 9

+ 50 % entre 2022 et 2023

La Réunion

Martinique

1 490 sociétés à mission

NOMBRE PAR RÉGION EN 2023

et progression depuis 2022

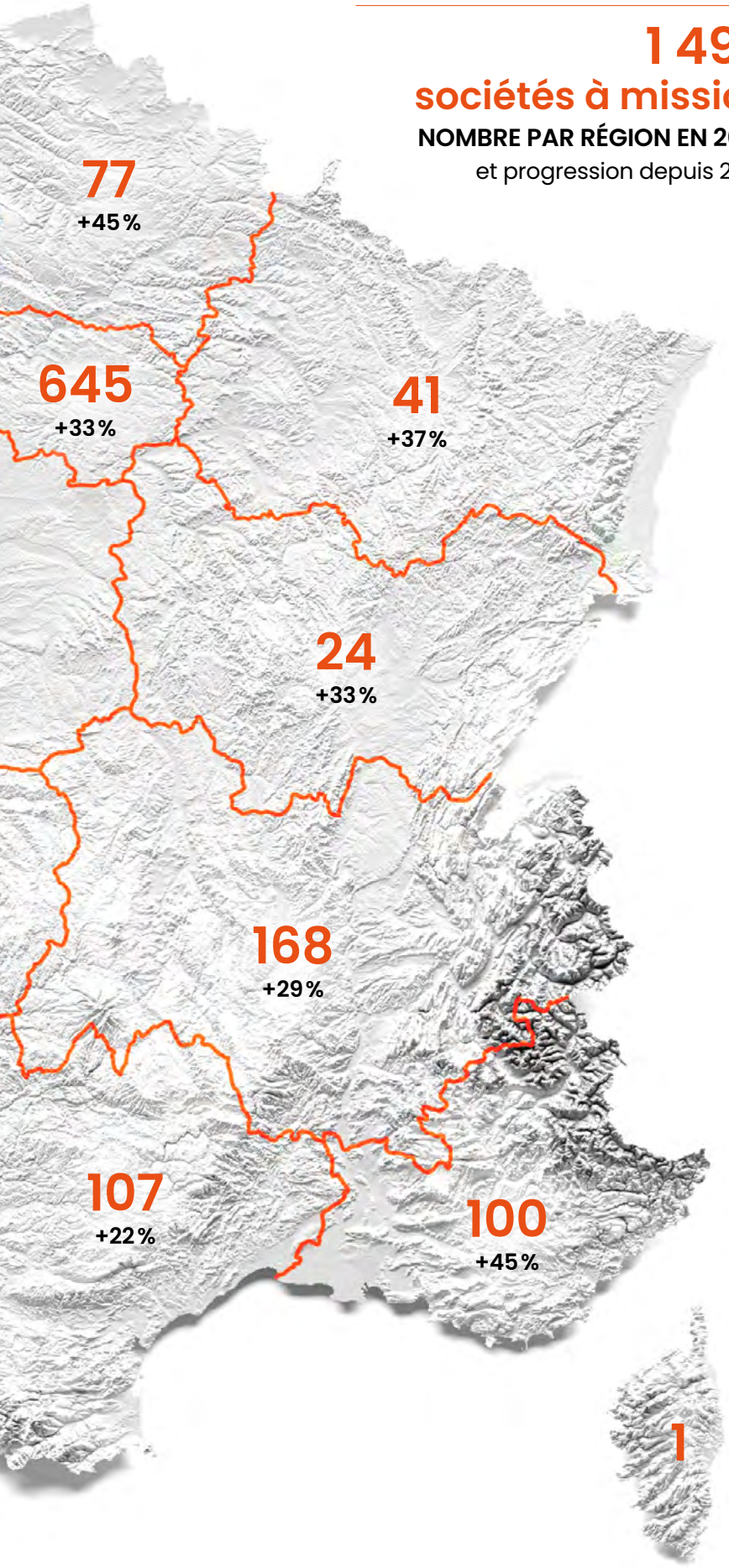

Île-de-France

Paris	410
Hauts-de-Seine	107
Yvelines	36
Val de-Marne	36
Seine-Saint-Denis	30
Essonne	12
Seine et Marne	9
Val-d'Oise	5

Auvergne-Rhône-Alpes

Rhône	86
Isère	20
Drôme	16
Puy-de-Dôme	14
Haute-Savoie	11
Savoie	8
Ain	4
Loire	4
Haute-Loire	2
Allier	1
Ardèche	1
Cantal	1

Occitanie

Haute-Garonne	47
Hérault	37
Gard	8
Tarn	4
Lot	3
Pyrénées-Orientales	3
Hautes-Pyrénées	3
Ariège	1
Gers	1

Nouvelle Aquitaine

Gironde	56
Pyrénées-Atlantiques	13
Charente-Maritime	9
Deux-Sèvres	8
Charente	5
Dordogne	4
Lot-et-Garonne	3
Haute-Vienne	2
Corrèze	1
Landes	1
Vienne	1

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bouches-du-Rhône	63
Alpes-Maritimes	16
Var	11
Vaucluse	8
Alpes-de-Haute-Provence	1
Hautes-Alpes	1

Le secteur du service prédomine toujours

Le secteur du service prédomine toujours avec 79 % des sociétés à mission, totalisant aujourd'hui 1 171 entreprises. Les nouvelles sociétés à mission dans ce secteur sont néanmoins variées : on y retrouve des entreprises telles qu'UpCoop (titres restaurant), Dentsu France (communication), Okko Hotels (hôtellerie), Groupe Saretec (évaluation des risques et dommages), la Compagnie du Mont Blanc (remontées mécaniques), ainsi que Vilogia (habitat social). Ces exemples illustrent la diversité et l'évolution des activités au sein du secteur.

La dynamique de croissance du secteur du commerce est principalement portée par les entreprises de moins de 50 salariés, telles que Quitoque, M. Moustache ou Ramdam social. En 2023, le secteur du commerce compte 46 nouvelles entreprises, parmi lesquelles 83 % sont des structures de moins de 50 salariés.

Le secteur de l'industrie se développe avec 30 nouvelles sociétés à mission de différentes tailles, parmi elles, 7 sont des ETI comme Altyor et capsum et de différents secteurs d'activité comme les vélos Gaya dans le secteur du transport ou la marque Chloé dans l'habillement.

Le secteur de l'agriculture se distingue cette année avec une belle croissance portée par des domaines viticoles : Château Chasse-Spleen, Champagne Palmer & Co et Clos de Verdelot. Ce secteur demeure néanmoins celui qui est le moins représenté avec 10 sociétés à mission au total.

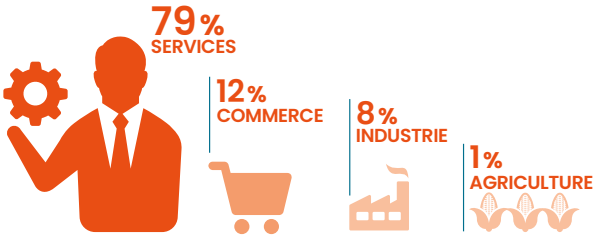

Les secteurs d'activité des entreprises à mission

Les trois secteurs d'activité les plus représentés restent le secteur des Télécommunications-Informatique-Tech, celui du Conseil en Stratégie et Transformation et de la Finance-Banque-Assurance avec respectivement 53, 56 et 18 nouvelles entreprises en 2023.

Les nouvelles sociétés à mission du secteur Télécommunication-Informatique-Tech sont très majoritairement des entreprises de moins de 50 salariés (96 % du total). Une exception émerge dans ce panorama, Sigma Informatique, une ETI de 700 collaborateurs, fondée en 1972.

L'informatique est le secteur le plus représenté dans le macro-secteur Télécommunication-Informatique-Tech.

Presque 50 % des entreprises dans l'informatique proposent des applications ou des solutions informatiques dans des secteurs assez différents : l'immobilier (Ekologgia), la finance (WeeFin), le juridique (Jus Mundi) ou le recrutement dans le secteur médical (Hublo).

Le secteur du conseil représente plus de 17 % des sociétés lorsqu'on cumule conseil en stratégie et transformation et conseil en RSE. Il s'agit pour l'essentiel de cabinets de conseil de moins de 50 collaborateurs. Néanmoins, certaines ETI spécialisées dans différents secteurs ont adopté la qualité de société à mission : Human&Work dans le secteur RH, SeaBird dans le secteur de la banque-assurance, Klanik dans l'IT et GSE dans l'immobilier.

Le troisième secteur d'activité le plus actif reste **le secteur bancaire**, qui poursuit son développement et compte 18 nouvelles entreprises en 2023. Financo, une ETI de 400 collaborateurs, dans le service de crédit à la consommation, devient la 4e filiale du groupe Crédit Mutuel Arkéa à devenir société à mission. L'intérêt des sociétés d'investissement pour la société à mission se confirme avec 7 nouvelles entreprises.

Cette année, le **secteur de la santé et du médico-social** s'est démarqué, avec notamment la transformation en société à mission de deux entreprises cotées, Clariane et LNA Santé, ainsi que l'adoption de la qualité de société à mission de Santé Cie, une ETI internationale comptant 2 700 salariés. A présent, 57 sociétés à mission relèvent du secteur de la santé humaine, du social et médico-social.

Le **secteur transport-logistique** s'enrichit en 2023 de deux nouvelles ETI à mission, la Compagnie des Transports Strasbourgeois (1 750 collaborateurs), une société publique locale détenue par Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est et De Rijke France (375 collaborateurs), la filiale française d'un groupe hollandais spécialisé dans les services logistiques internationaux.

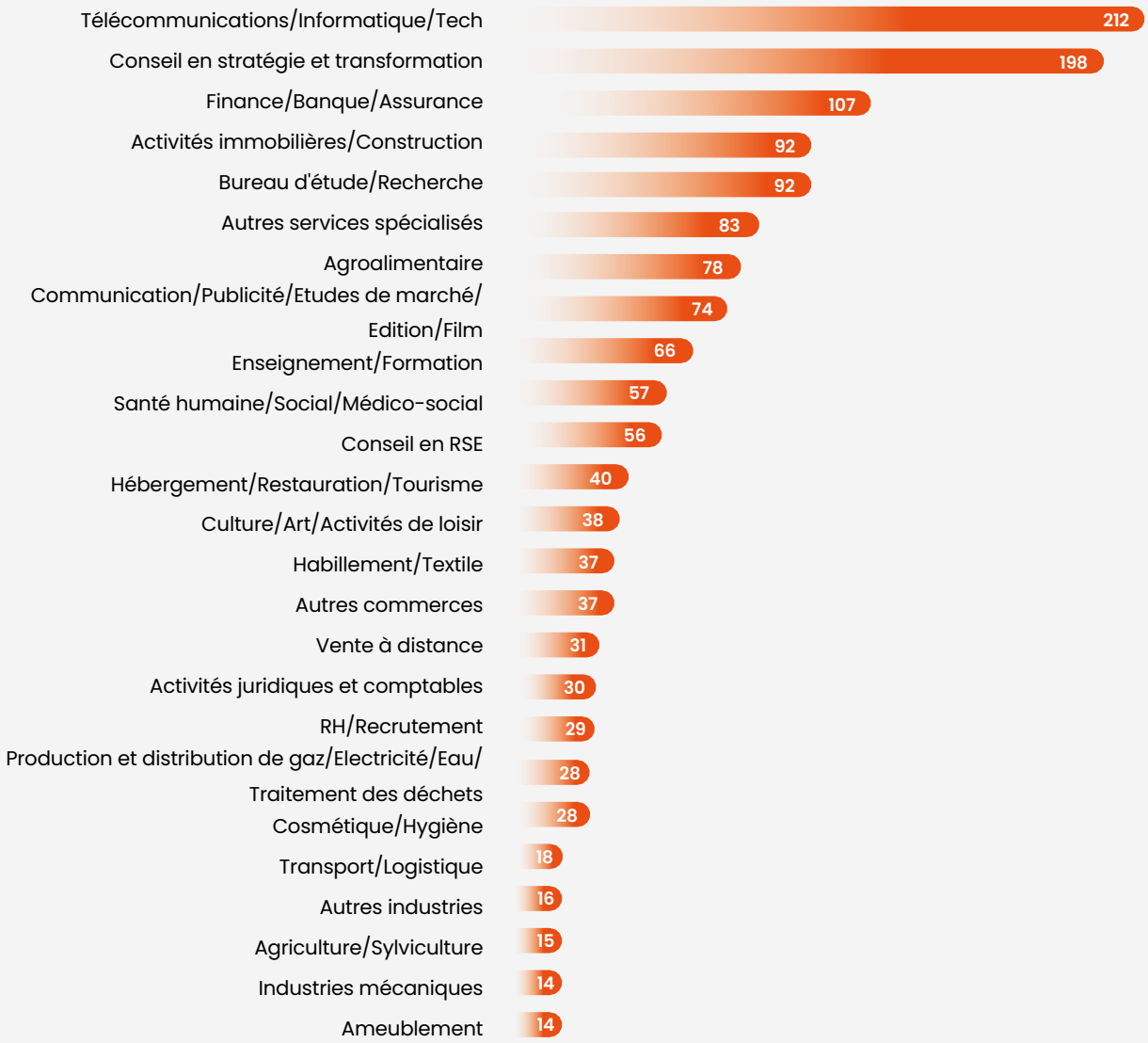

Méthodologie

Les sociétés à mission sont identifiées sur la base d'une veille quotidienne, de la remontée d'informations des membres de la Communauté des Entreprises à Mission, du site internet de l'Observatoire des Sociétés à Mission et également de Mines Paris - PSL. Ces informations sont croisées avec les données provenant du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, avec qui l'Observatoire des Sociétés à Mission a signé un partenariat en mars 2022.

La date retenue dans le cadre de notre analyse est celle du vote des nouveaux statuts, et non la date à laquelle la mission est publiée.

L'analyse des données des sociétés devenues sociétés à mission en 2023 sont arrêtées au 31.01.2024. Plus de 2 000 statuts ont été vérifiés et uniquement les sociétés conformes à la définition de la loi ont été retenues pour l'analyse et la publication. Le détail de la conformité à la loi de qualité à mission est disponible sur le site de l'Observatoire des Sociétés à Mission :

Étapes clés de la société à mission →

La typologie des secteurs d'activité des sociétés à mission utilisée dans l'analyse a été mise à jour courant 2023 pour mieux caractériser leur dynamique d'évolution.

Partie 2

Le regard de la recherche sur les sociétés à mission

L'Observatoire des Sociétés à Mission vise à une meilleure connaissance du nouveau modèle de la société à mission, de ses modalités de mise en place par les entreprises et de ses impacts positifs, en fournissant des données fiables aux acteurs de la recherche. Cette partie du portrait des sociétés à mission se fait dans le cadre du projet de recherche OSMosis.

Projet OSMosis

Le projet OSMosis a pour objectif de constituer un observatoire de recherche sur la société à mission. Depuis la promulgation en 2019 de la loi PACTE, qui a notamment introduit la qualité de société à mission dans le droit français, un nombre toujours plus important d'entreprises se saisissent de cette innovation juridique : quels sont les effets de cette dynamique sur la gouvernance des entreprises ? quels objectifs se fixent-elles ? quels effets produit le modèle de la société à mission sur les parties prenantes et sur leur prise en compte dans les décisions ?

Le projet, financé par l'Agence Nationale de la Recherche, vise à apporter des éléments de réponse à ces questions en organisant la collecte de données. Il a également pour objectif de construire un groupe de recherche multidisciplinaire portant sur les sociétés à mission, qui cherche à observer les effets de la loi PACTE sur les entreprises. Ce projet vise enfin à vérifier la capacité du texte de loi à entraîner des transformations au sein de celles-ci.
La démarche, lancée en décembre 2021, se déroule sur trois ans.

Ce projet est organisé en quatre groupes de travaux de recherche, menés simultanément :

— **Collecte des données et diffusion des pratiques des sociétés à mission**
Coordonnée par l'Observatoire des Sociétés à Mission.
Objectif : Recenser les sociétés à mission et construire les indicateurs les plus significatifs pour leur étude.

— **Les transformations sur l'actionnariat**
Recherche coordonnée par C. Girard-Guerraud.
Objectif : La caractérisation de l'actionnariat « à mission » et « des sociétés à mission », qui préfigure l'avènement d'un investissement socialement responsable renouvelé.

— **Les effets sur la gouvernance et l'innovation**
Recherche coordonnée par K. Levillain.
Objectif : Identifier le fonctionnement de l'évaluation et ses impacts sur les dimensions stratégiques de l'entreprise, notamment les initiatives sociales et environnementales, les projets d'innovation, et les modèles d'affaires des principaux métiers.

— **Les effets sur le management et le travail**
Recherche coordonnée par A. Stimec.
Objectif : étudier les effets sur la qualité du travail, en particulier face aux crises décrites dans la littérature (objectifs contradictoires, perte de sens), et sur les modes de management émergents.

Le projet OSMosis rassemble six laboratoires de recherche pluridisciplinaires :

K. Levillain, B. Segrestin et J. Levêque (chercheurs à Mines ParisTech – PSL) ;

C. Girard-Guerraud (professeur à Audencia Business School) ;

S. Blanc (enseignant-chercheur à INSEEC Grande Ecole) ;

X. Hollandts et C. Bourgeois (enseignants-chercheurs à Kedge Business School) ;

A. Stimec (enseignant-chercheur à l'IAE Nantes) ;

F. Garcias et K. Bouaiss (enseignants-chercheurs au LUMEN – Université de Lille).

Les sociétés du secteur sanitaire et médico-social ont été nombreuses à adopter le modèle de société à mission en 2023. La recherche vient apporter un éclairage qui permet de décrypter les points qui caractérisent les sociétés à mission de ce secteur spécifique.

À quoi ressemblent les missions des sociétés à mission du secteur sanitaire et médico-social ?

Pour les sociétés à mission, la réponse aux enjeux sociaux et environnementaux de leur secteur d'activité par l'inscription dans les statuts de leur mission est une notion essentielle car elle traduit la tension entre des impératifs économiques et les ambitions sociales ou environnementales de l'entreprise. Ces tensions existent toujours, les rendre explicites dans la formulation de la mission permet de mobiliser le collectif sur leur résolution.

Aussi est-ce un point d'entrée intéressant pour l'analyse des missions que de s'efforcer d'identifier la nature des enjeux retenus (ou non) par les entreprises et la façon dont elles entendent y répondre. La méthode retenue pour l'étude s'appuie sur les travaux de thèse de Jérémy Lévêque* menés au sein de la chaire Théorie de l'Entreprise de Mines Paris PSL et du projet OSMosis.

Cette approche complète et enrichit l'analyse menée en 2023 en partenariat entre KPMG et l'Observatoire des Sociétés à Mission. L'analyse est fondée sur 39 sociétés à mission du secteur du sanitaire et médico-social qui inclut les EHPAD, les cliniques, les entreprises d'aide à domicile et les prestataires du secteur médico-social et répertoriées en octobre 2023 par l'Observatoire des Sociétés à Mission.

Une partie seulement des sociétés à mission identifient dans leurs missions des tensions ou des enjeux

Parmi les sociétés à mission analysées dans cette étude, 30 % identifient clairement dans leur mission une tension ou des enjeux qu'elles cherchent à traiter. Cette proportion est de l'ordre de 50 % pour les EHPAD ou les entreprises d'aide à domicile, de l'ordre de 25 % pour les prestataires et nulle pour les cliniques (5 cas). Cette dernière absence est un peu surprenante dans la mesure où ce secteur est soumis à de fortes tensions avec l'augmentation rapide des besoins, des problèmes de financement, de recrutement et des impératifs de qualité de soins. D'une manière générale, peu de missions explicitent les tensions entre des impératifs économiques et sociaux.

Cependant, l'absence de tensions ou d'enjeux identifiés doit être analysée avec précaution :

— Dans certains cas, elle traduit une mission qui est construite sous forme d'engagements successifs envers chaque partie prenante, sans que d'éventuelles interdépendances ou contradictions ne soient identifiées. Cela correspond à ce que l'étude KPMG – Observatoire des Sociétés à Mission de 2023 avait caractérisé comme des missions à spectre large, sous forte influence des approches RSE.

— Dans d'autres cas, souvent des entreprises créées autour d'une mission (les « mission native »), c'est le fonctionnement même de l'entreprise qui est pensé et construit comme un moyen de résoudre des enjeux liés à l'activité : préserver le modèle de fonctionnement peut être considéré comme la résolution même des enjeux.

Néanmoins, rendre explicites les tensions ou les enjeux permet aux entreprises de réellement chercher à résoudre ces tensions de manière volontaire. Ne pas le faire comporte le risque de les reporter au cas par cas sur les opérationnels.

*Concevoir la mission comme un engagement génératif : enjeux, écueils et principes de formulation pour les sociétés à mission, Jérémy Lévêque, Paris, mars 2022

Les enjeux identifiés par les sociétés à mission d'un même secteur d'activité sont naturellement proches

Sans surprise, les enjeux des secteurs des EHPAD et de l'aide à domicile sont proches : la conciliation de la dimension humaine et des contraintes économiques de l'activité d'une part et la préservation du lien social des bénéficiaires d'autre part sont communs aux deux secteurs et présents systématiquement parmi les missions identifiant clairement des enjeux.

Pour les prestataires du secteur médico-social, dont les activités sont par nature plus diverses, les enjeux communs concernent à nouveau la conciliation de la dimension humaine et des contraintes économiques. On retrouve également, en fonction de l'activité, des enjeux autour de la protection des données de santé ou de l'implication des patients dans le soin.

Pour les cliniques, l'absence d'enjeux identifiés dans les missions interroge. Ainsi, les missions présentent en général des engagements envers les patients, le personnel médical et une prise en considération des liens avec les territoires, mais sans faire ressortir d'éventuelles tensions entre eux.

Les engagements des sociétés à mission se différencient davantage entre sous-secteurs d'activité

À nouveau les EHPAD et l'aide à domicile se rapprochent par la nature des efforts spécifiques qu'elles inscrivent dans leurs missions. En effet, ces secteurs se focalisent sur leur personnel, à travers des efforts de formation et des évolutions d'organisation. Ce dernier point est particulièrement présent dans les entreprises de l'aide à domicile alors qu'ils le sont peu parmi les cliniques.

Pour les prestataires et les cliniques, les engagements portent plutôt sur la recherche et l'innovation.

Dans le secteur de l'aide à la personne, la vision d'un futur auquel l'entreprise veut contribuer renvoie plus fréquemment à une ambition assez précise, liée aux particularités du secteur : retarder la perte d'autonomie des personnes.

En dehors de ce cas, les entreprises qui formulent un « futur désirable » le font de façon plus générique avec des mots comme responsabilité sociale ou environnementale, ou soutenabilité de l'activité qui ne sont guère spécifiques au secteur.

Conclusion

Pour reprendre la distinction formulée dans le rapport KPMG – Observatoire des Sociétés à Mission de 2023, les missions du secteur identifié ici relèvent plutôt des missions « cœur d'activité ». Sur la base de cette nouvelle étude qualitative d'un secteur, il est possible d'approfondir cette analyse. Certaines missions permettent d'identifier des enjeux de l'activité que l'entreprise veut résoudre et comment elle compte s'y prendre. D'autres s'inscrivent plutôt dans des formes de continuité et de préservation de fonctionnements existants.

Il ne faut pas en conclure systématiquement la supériorité de l'une sur l'autre car nous avons vu que certaines entreprises « mission native » ont des missions de préservation de leur modèle qui constitue en soi une réponse à certains enjeux du secteur.

L'échantillon de 39 sociétés à mission a été découpé en quatre sous-secteurs d'activité :

Les EHPAD (6) : Clariane, Colisée, La maison de Blandine…

L'aide à domicile (11) : Alenvi, Groupe Avec…

Les cliniques (5) : Hospitalisation privée d'addictologie, Ramsay Santé…

Les prestataires du secteur (17) : Doctolib, Excellence Imagerie…

Globalement, la taille et l'ancienneté des entreprises sont très diverses, allant de startups à des entreprises historiques, des TPE à de grands groupes internationaux.

L'équipe de recherche du Projet OSMosis dédiée au sujet des transformations sur l'actionnariat des sociétés à mission a exploré deux questions : les investisseurs dans les sociétés à mission ont-ils des caractéristiques particulières ? et qui sont les investisseurs qui choisissent d'opter pour la qualité juridique de la société à mission ?

Les investisseurs dans les sociétés à mission ont-ils des caractéristiques particulières ?

Le premier objectif a été de répondre aux questions suivantes : Quel est l'actionnariat des sociétés à mission ? Est-il spécifique ? Comment évolue-t-il dans le temps ?

L'étude exploratoire descriptive a été réalisée sur un échantillon de 102 entreprises ayant adopté la qualité de société à mission entre 2019 et 2021, en observant l'actionnariat et ses évolutions sur la période 2014-2021.

Les premiers résultats de la recherche confirment une présence des actionnaires salariés qui se renforce après le passage en société à mission. De plus, les sociétés à mission ont tendance à avoir un actionnariat stable et concentré. Cette concentration se renforce après le passage en société à mission.

Les résultats renforcent l'idée que pour construire des modèles de durabilité, il est nécessaire d'avoir un actionnariat pérenne et engagé.

La deuxième exploration concerne les investisseurs qui adoptent la qualité de société à mission. Il s'agit d'identifier s'ils ont mis en œuvre des pratiques spécifiques.

Qui sont les investisseurs à mission ? Quelles sont leurs pratiques ? Comment la mission agit-elle sur ces pratiques ?

Pour y répondre, 15 sociétés d'investissement et de gestion, qui ont adopté la qualité de société à mission (entre 2019 et 2022), ont été interrogées : 6 sociétés de gestion « *impact native* » ; 5 sociétés de gestion classiques ; 2 banques ; 2 plateformes de financement. Elles ont donc des profils variés et se présentent comme investisseur éthique, investisseur citoyen, responsable, engagé (i.e. actif dans sa gestion du fonds d'investissement), à impact ; etc… Afin d'identifier les potentielles singularités communes de ces investisseurs en tant que société à mission, les entretiens ont été complétés en interrogeant 4 sociétés de gestion qui n'étaient pas encore sociétés à mission.

Ces entretiens, réalisés au cours de l'année 2022, révèlent que l'investisseur à mission adopte une approche holistique et engagée pour relever le défi de l'alignement de la mission avec les attentes des parties prenantes.

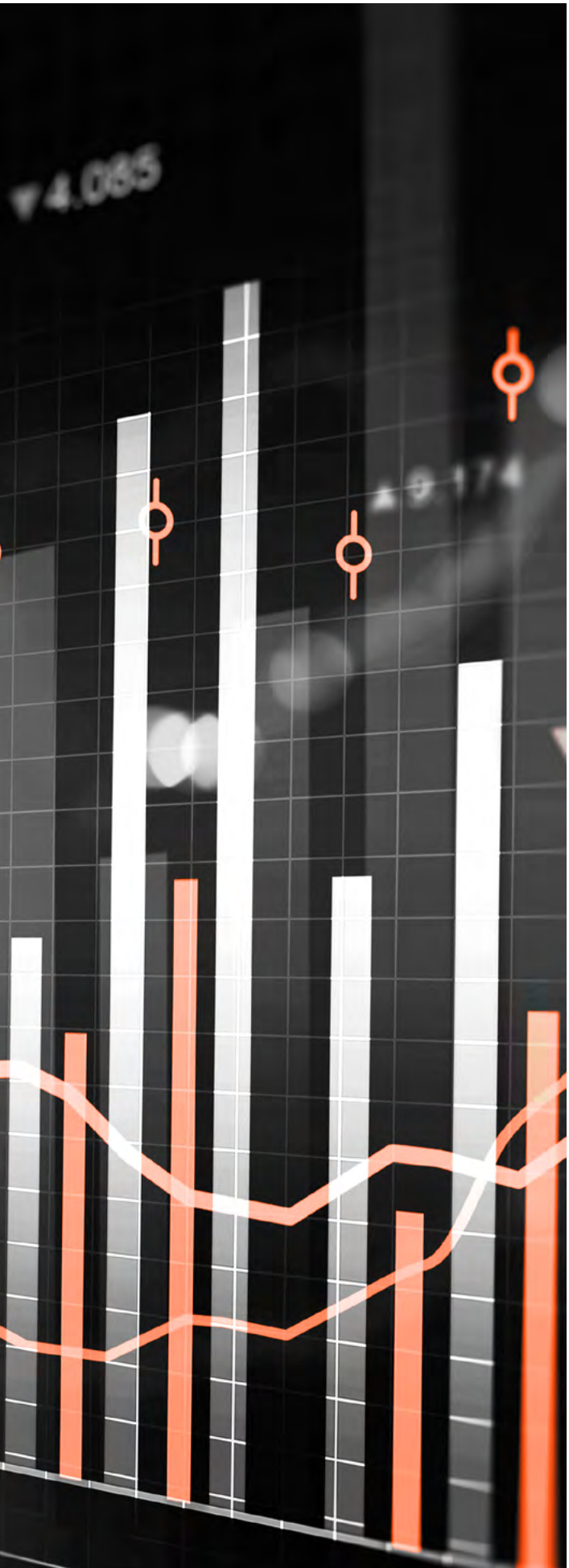

Cette approche permet non seulement d'assembler les pièces d'un puzzle composé de caractéristiques propres à l'investisseur responsable, à impact et actif, mais aussi d'aligner leurs pratiques.

Elles se caractérisent par différents éléments (combinables) :

— **Une mobilisation des salariés et des dirigeants** dans la définition et la mise en œuvre de la mission.

— **Des engagements articulés en actions** reposant sur une approche constructiviste d'un apprentissage actif. Cette approche nécessite de construire une nouvelle méthode de mesure de la performance et de l'impact des actions. Cette construction s'appuie sur des organes formels (par exemple le comité de mission) et informels de gouvernance (par exemple les initiatives et réseaux locaux, nationaux et internationaux autour des objectifs du développement durable, de l'Économie Sociale et Solidaire, etc… pour travailler avec des experts) qui exercent un nouveau levier davantage réflexif et prospectif que cognitif et disciplinaire. En collaborant à plusieurs niveaux – niveau organisationnel et externe – avec plusieurs parties prenantes, les sociétés à mission matérialisent leurs objectifs et l'impact des actions menées. A cette fin, elles s'appuient sur des données environnementales et sociétales et construisent des métriques holistiques de contributions environnementales et sociétales qui figurent dans le rapport de leur comité de mission.

— **Une diligence, au niveau organisationnel,** dans la chaîne d'investissement et une publication d'informations sur la mission plaçant la barre plus haut en matière de conformité, de responsabilité sociale des entreprises et d'exigence.

— **Des systèmes d'incitation à impact organisationnel et systémique** sont développés par les sociétés à mission, afin d'impliquer toutes les équipes à cette recherche nouvelle d'impact. Un des instruments est celui du *carried interest*. La plus-value générée par le fonds d'investissement à leurs gestionnaires est indexée à des indicateurs d'impact.

— **On observe également une nouvelle répartition de la valeur créée**, partagée plus largement. Elle se distribue entre différentes parties prenantes telles que des associations via des fondations ou des fonds de dotation. D'autres investisseurs à mission vont expérimenter le dividende social ou le dividende climat. Par exemple, pour faire patienter les investisseurs – clients des fonds qui n'ont pas reçu de dividende, un dividende climat leur est distribué. Ce dernier récompense les investisseurs qui ont financé des entreprises qui, grâce à leurs innovations, réduisent les émissions mondiales de gaz à effet de serre.

— **L'actionnariat salarié s'amplifie** aussi bien chez ces investisseurs à mission que dans les entreprises qu'ils financent. Cet engagement interne des équipes se traduit par un engagement externe auprès des entreprises financées elles-mêmes, c'est-à-dire comme un accompagnement dans la transformation de leurs modèles durables.

Ainsi, du fait de l'impact recherché, l'engagement interne est un miroir de l'engagement externe, où valeurs intrinsèques et extrinsèques des parties prenantes se complètent dans un effort conjoint et coordonné.

Conclusion

Ces deux études exploratoires et descriptives révèlent une transformation du métier d'investisseur et de sa relation avec les entreprises financées. Cette nouvelle dynamique enclenchée par les dispositions de la loi PACTE s'accompagne d'une reconfiguration et stabilisation de la structure actionnariale avec une association croissante des salariés à la gouvernance des entreprises.

Une équipe pluridisciplinaire de 5 enseignants chercheurs en Droit, Finance, Entrepreneuriat, Stratégie et Gouvernance d'Entreprise est dédiée à l'axe actionnariat du projet OSMosis. Leur mission est de caractériser les spécificités et les transformations de la gouvernance de la société à mission et de sa relation avec son actionnariat.

Composition de l'équipe :

Marie Baudoux, Kedge Business School ; Karima Bouaiss, IAE de Lille ; Clémentine Bourgeois, Kedge Business School ; Carine Girard-Guerraud, Audencia ; Xavier Hollandts, Kedge Business School.

OBSERVATOIRE des SOCIÉTÉS à MISSION

À propos de la Communauté des Entreprises à Mission

La Communauté des Entreprises à Mission est une association de loi 1901 créée le 20 décembre 2018 et née de la conviction que les entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans la résolution des défis sociaux et environnementaux du XXIe siècle.

Ce collectif d'entrepreneurs, de dirigeants, de chercheurs, d'experts et d'actionnaires, sont tous convaincus que l'entreprise à mission constitue une innovation qui apporte à l'entreprise des capacités essentielles à sa performance et à sa résilience.

L'association fédère des entreprises de toutes tailles, sociétés à mission ou en chemin vers l'adoption de cette qualité, qui souhaitent s'engager pour transformer le capitalisme et repenser la place de l'entreprise au sein de la Société.

À propos de L'Observatoire des Sociétés à Mission

L'Observatoire des Sociétés à Mission a pour vocation d'être la référence des entreprises inscrivant la qualité de société à mission dans leurs statuts.

Il recense les sociétés, partage leurs démarches pour en inspirer d'autres et nourrit la recherche académique par des cas pratiques. Il a également pour ambition d'aider les pouvoirs publics dans le suivi de la dynamique d'adoption de la loi PACTE.

Il publie le Baromètre des sociétés à mission, réalisé avec Mines Paris - PSL, ainsi qu'un site web dédié (accessible via le site web de la Communauté des Entreprises à Mission) dévoilant les informations clés de toutes les sociétés à mission.

L'Observatoire des Sociétés à Mission contribue de façon majeure à la mission de la Communauté des Entreprises à Missions et à son objectif d'intérêt général.

COMMUNAUTÉ DES ENTREPRISES À MISSION

Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce

MINES PARIS | PSL

Le baromètre des sociétés à mission est édité par **la Communauté des Entreprises à Mission** **La Filature**, 32 rue Faubourg-Poissonnière, 75 010 Paris et **Mines Paris - PSL**.

Contact
observatoire@entreprisesamission.org
www.entreprisesamission.org

Conception et réalisation
hello@arthurmonier.com